


MAIRIE DE TONNERRE	Bureau Municipal du 17 mars 2026	
	Compte-rendu	

Elu en charge : Cédric CLECH		Rédacteur : Xavier GUINOT	
Date : 17.03.2026 Heure de début : 18.30 Heure de fin : 20.15	<u>Elus présents :</u> Cédric CLECH Bahya BAÏLICHE Gilles BARJOU Marie-Laure BOIZOT Djamila BOUFELAH Benoît BROUSSEAU Anaëlle BUELLONI Jeanine CALCIO GAUDINO Benoît CHAISY Thomas DROULEZ Michel DROUVILLE Anne-Sophie HAMON Lucas IPPOLITO-SCHWAGER Nadège LALLEMAND	Pascal LENOIR Nicolas NOËL Emilie ORGEL Mathilde PEDROT Chantal PRIEUR David ROSENBLUM Guy ROY Claude ROY Anne SANCHEZ Vincent THOMAS <u>Elus excusés :</u> Gaëlle BENOIT Paul d'ORIGNY Sylviane TOULON	<u>Agents présents :</u> Mathilde PICQ Luc GUYARD Xavier GUINOT

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Propos introductifs, mode de fonctionnement – Cédric CLECH ;
2. Voirie future gendarmerie – Emilie ORGEL ;
3. Déroulé du Conseil Municipal d'installation – Cédric CLECH ;
4. Déroulé du Conseil Municipal du 23 mars – Cédric CLECH ;
5. Questions diverses.

COMPTE-RENDU

1. Propos introductifs, mode de fonctionnement


Cédric CLECH remercie l'ensemble des élus présents et excuse Sylviane TOULON, Gaëlle BENOIT et Paul d'ORIGNY, qui n'ont malheureusement pas pu être présents ce soir.

Il rappelle que ce moment est très particulier, notamment pour les nouveaux élus. Il rend enfin concret le travail mené depuis des mois dans le cadre de la campagne électorale.

Il évoque ensuite le fonctionnement de l'assemblée. Le bureau municipal se réunit environ une fois par mois. L'ordre du jour est construit après consultation de l'ensemble des élus, sur des sujets qui nécessitent évidemment un débat. Un relevé de décisions est, à son issue, envoyé à l'ensemble des élus.

Avant chaque conseil municipal, il permet de débattre des sujets qui y seront abordés. La règle du mandat qui s'achève a toujours été la recherche de consensus, sans passage au vote. Cédric CLECH insiste sur le fait que, si les avis peuvent être contraires et débattus en BM, dès lors qu'un consensus est trouvé, il doit se refléter en conseil municipal. Mathilde PEDROT intervient car elle s'interroge sur l'image que des votes systématiquement à l'unanimité pourraient renvoyer. Cédric CLECH lui répond que dans son souvenir des votes « contre » parmi la majorité municipale, lors du dernier mandat, ont pu apparaître, mais très à la marge. Il donne l'exemple d'un vote concernant l'éolien où un élu a voté à l'inverse de la majorité municipale par conviction très profonde et que ça n'a évidemment pas posé de problème. Par expérience, il sait que ces cas de figure sont très exceptionnels.

Outre les BM, des commissions vont être mises en place. Pascal LENOIR charge Mathilde PICQ, Luc GUYARD

MAIRIE DE TONNERRE	Bureau Municipal du 17 mars 2026	
	Compte-rendu	

et Xavier GUINOT de faire une proposition de 3 commissions maximum, pour éviter autant que faire se peut les redites entre BM, commissions et CM. Les commissions se réunissent la semaine précédant chaque conseil municipal.

Cédric CLECH présente et développe ensuite le nouvel organigramme politique, poste par poste. Des changements à la marge (dénomination des postes) sont proposés et validés. L'organigramme politique ainsi validé par l'ensemble des élus présents est annexé à ce compte-rendu.

Avis du Bureau Municipal :

- Favorable
- Non favorable
- En attente de renseignements complémentaires
- Informatif

2. Voirie future gendarmerie

Emilie ORGEL évoque la nécessité de nommer la rue qui traversera l'ensemble immobilier composant la future gendarmerie. Dans l'objectif de la municipalité de féminiser autant que faire se peut les noms de rues et places, il est décidé, après discussion, que cette voie s'appellera « Rue Gisèle Halimi », en hommage à l'avocate renommée qu'elle fut, notamment pour son militantisme en faveur des droits des femmes.

Avis du Bureau Municipal :

- Favorable
- Non favorable
- En attente de renseignements complémentaires
- Informatif

3. Préparation du Conseil Municipal du 20 mars

Cédric CLECH explique aux élus le déroulé de la séance de vendredi, qui est très formelle et solennelle. C'est le doyen d'âge, en l'occurrence Michel Drouville, qui préside la séance jusqu'à l'élection du Maire. Une fois le Maire installé, le doyen lui donne la présidence de la séance pour un vote qui fixe le nombre d'adjoints, puis le vote – par scrutin de liste, à bulletins secrets – desdits adjoints. Cédric CLECH insiste sur le fait que pour ces votes plus que pour tout autre, l'unité doit être de rigueur.

Enfin, la charte de l' élu local sera lue. Cédric CLECH propose qu'elle soit également signée par l'ensemble des élus.

Avis du Bureau Municipal :

- Favorable
- Non favorable
- En attente de renseignements complémentaires
- Informatif


4. Préparation du Conseil Municipal du 23 mars

Cédric CLECH fait de même pour le conseil municipal du lundi 23 mars, dont le menu est très dense (envoyé en fin d'après-midi).

Il y sera notamment question des représentations de la ville de Tonnerre au sein de différentes instances.

Après discussion, chacun a pu se positionner dans les instances dans lesquelles il souhaite représenter la ville. La liste est annexée au présent compte-rendu.

Parmi les autres points figure la création d'une commission spéciale d'indemnisation des commerçants. Pascal LENOIR insiste sur le fait que même si l'idée de la créer résulte des travaux en cours dans les rues François Mitterrand, du Grenier à Sel et de l'Hôtel de Ville, cette commission a vocation à perdurer, puisqu'elle sera potentiellement activée lors de chaque chantier ouvert par la ville, si tant est bien sûr que des commerçants soient impactés. Tout le monde valide cette proposition, qui sera présentée en conseil

MAIRIE DE TONNERRE	Bureau Municipal du 17 mars 2026	
	Compte-rendu	

municipal par Chantal PRIEUR.

Pascal LENOIR indique également que lors de ce conseil municipal seront votés les Comptes Financiers Uniques, ce qui n'avait pas pu être le cas, en raison d'une panne informatique des services de l'Etat, lors du conseil municipal du 9 février dernier.

Enfin, parmi les sujets importants, les subventions aux associations seront votées, étant entendu qu'en général le versement se fait courant juillet, sauf exception.

Avis du Bureau Municipal :

- Favorable
- Non favorable
- En attente de renseignements complémentaires
- Informatif

5. Questions diverses

Aucune question diverse n'étant soulevée, la séance est levée à 20h15.

Cédric CLECH.